Consultation des acteurs du marais de Goulaine

Le marais de Goulaine, au cœur du vignoble sur la rive gauche de la Loire, s'étend sur 1 514 hectares, et se répartit sur six communes : Basse-Goulaine, La Chapelle-Heulin, Haute-Goulaine, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Saint-Julien-de-Concelles.

Depuis la fin des années 90, le site a intégré le réseau **Natura 2000**. Aujourd'hui la zone est classée en Zone Spéciale de Conservation (FR5202009) depuis le 31 janvier 2014 et Zone de Protection Spéciale depuis le 25 avril 2006 (FR522001).

Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Ce dispositif européen ambitieux vise à préserver des espèces protégées et à conserver des milieux, tout **en tenant compte des activités humaines et des pratiques,** qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour. Le réseau Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité. Ce réseau mis en place en application de la Directive "Oiseaux" datant de 2009 et de la Directive "Habitats" datant de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

ZPS
(Zones de Protection Spéciale)
visant à garantir la conservation de sites à enjeux pour la conservation des oiseaux sauvages

ZSC
(Zones Spéciales de Conservation)
visant à garantir la conservation de sites à enjeux pour la biodiversité accueillant des espèces et habitats d'intérêt communautaire

Réseau Natura 2000
visant à garantir le maintien des espèces et habitats d'intérêt communautaire de ces sites dans un état de conservation favorable

Afin de garantir la continuité des actions dans le temps, un **document d'objectifs (DOCOB)** est rédigé. C'est à la fois un **état des lieux biologique, social et économique** ainsi qu'un ensemble **d'orientations de gestion** établis à la suite d'une **large concertation**.

Le document d'objectifs définit les orientations de gestion et de conservation d'un site Natura 2000, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats ou des espèces ayant justifié la désignation du site. Ce n'est pas un plan de gestion classique, mais un **document stratégique** permettant d'aboutir à un **projet territorial cohérent**, se concentrant sur les actions les plus fondamentales à mettre en œuvre. Il s'agit de **trouver le meilleur compromis entre l'indispensable et le souhaitable, dans un souci d'efficacité à court et moyen terme**, en tenant compte des usages sur le site.

Que se passe-t-il en 2017 et 2018 ?

Le **Syndicat Mixte Loire et Goulaine** (SMLG) est la structure animatrice du site Natura 2000 et est chargé de la mise en œuvre du DOCOB. Depuis janvier 2016, le syndicat est composé de dix communes et d'une Communauté de communes. Son président est le Président du Comité de pilotage.

Après concertation avec le Comité de pilotage N2000 et en accord avec les services de l'Etat, qui sont les garants du bon état de conservation des sites N2000; le SMLG a décidé d'actualiser le DOCOB Habitats et de lancer la rédaction du DOCOB Oiseaux. En effet, aucun DOCOB n'existe actuellement sur le volet Oiseaux et le DOCOB Habitats date de 1999.

Pour cela, le syndicat s'appuie sur le bureau d'étude Xavière HARDY et la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Loire-Atlantique. Cette étude va durer 22 mois et nécessitera, dans un premier temps de connaître les attentes, avis et connaissances des usagers du site.

Un questionnaire est donc à votre disposition entre le 16 mai 2017 et le 13 juillet 2017, dans les mairies de **Basse-Goulaine, La Chapelle-Heulin, Haute-Goulaine, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Saint-Julien-de-Concelles**, sur les heures d'ouvertures.

Le questionnaire sera aussi disponible en téléchargement sur les sites internet des six communes concernées, ainsi que sur le site du Syndicat: www.maraisdegoulaine.fr.
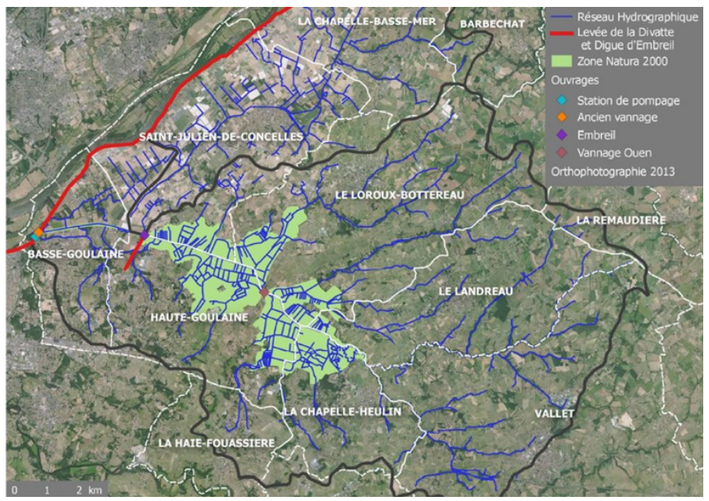
De plus, afin de garantir une meilleure information sur Natura 2000 et les actions en cours, une permanence sera organisée par le bureau d'études **le 30 juin 2016 de 14h00 à 19h00 au Syndicat Mixte Loire et Goulaine, à la Maison Bleue** (136 route du pont de l'Ouen, Haute-Goulaine—02.40.54.55.50.). Vous pourrez y poser vos questions, ainsi que donnez votre avis auprès des techniciens présents.